

Introduction

Diego VENTURINO

Le mercredi 24 mars 1666, deuxième semaine de Carême, l'évêque Bossuet est chargé de prononcer un sermon devant Louis XIV et sa cour, réunis à Saint-Germain-en-Laye. Il choisit de le consacrer à l'honneur. Une fois n'est pas coutume, son esprit puissant hésite :

« plus j'enfoncé dans cette matière, moins j'y trouve de fondement assuré, et je découvre au contraire tant de bien et tant de mal, et pour dire tout en un mot, tant de bizarres inégalités dans les opinions établies sur le sujet de l'honneur, que je ne sais plus à quoi m'arrêter¹ ».

Comme la plupart de ses contemporains, Bossuet sortira de l'impasse en distinguant un honneur vrai d'un honneur faux, un honneur bon d'un honneur mauvais, un honneur chrétien d'un point d'honneur diabolique ; néanmoins, il partagera avec eux un indéniable embarras intellectuel face à un des phénomènes les plus mystérieux et les plus intrigants du monde moral.

En effet, tout au long de l'histoire occidentale, et singulièrement de l'histoire moderne, l'appel à l'honneur demeure impérieux sur les consciences et sur les comportements : une persistance sociale étonnante (malgré l'hostilité séculaire de la monarchie et des Églises), illustrée par l'omniprésence des expressions contenant le mot honneur dans le langage politique, moral et de civilité.

Un bref détour par les dictionnaires peut fournir quelques indications préliminaires sur ce sphinx moral au nom duquel beaucoup se battent et beaucoup sont prêts à mourir. Croisant le *Dictionnaire* de Furetière (1699) et le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694 et 1762), on pourrait s'attendre à une forte polysémie : en réalité, la définition est uniforme, bien que les usages particuliers soient excessivement diversifiés. Dans les deux dictionnaires, en résumé, l'honneur désigne toute reconnaissance sociale d'une attitude vertueuse. Cette reconnaissance peut prendre la forme volatile de l'estime publique et de la réputation, ou bien celle de l'octroi d'honneurs, c'est-à-dire de l'attribution de charges d'autorité et de pouvoir, entraînant l'attribution de privilèges matériels et de droits accrus de préséance. En somme, l'honneur est l'extériorisation réussie de la vertu, et celle-ci l'adéquation du comportement individuel aux règles de la société chrétienne en général, et avec celles de son propre rang social, de

1. *Sermon sur l'honneur*, prêché à Saint-Germain-en-Laye dans BOSSUET J. B., *Œuvres oratoires*, LEBARQ J. (éd.), Paris, Desclée de Brouwer, 1922, V, p. 42-61, p. 44.

sa propre vacation, de son propre sexe, en particulier. À la manière aristotélicienne, l'honneur ne serait que récompense de la vertu². Publiés à une époque où personne n'aurait osé défendre les excès du point d'honneur, ces deux dictionnaires ignorent une autre signification du mot, sans laquelle le *Cid* de Corneille aurait été incompréhensible pour le public de son époque : j'entends l'honneur intériorisé, celui de la conscience intransigeante face au déshonneur. C'est plutôt le *Dictionnaire de Trévoux* qui, tardivement, en 1771, commence à l'enregistrer enfin : « l'honneur pris dans cette double acception, pour l'estime de nous-mêmes et le sentiment du droit que la vertu donne à l'estime des autres, a une signification synonyme relative avec gloire³ ». Quelques décennies après, Littré intègre les définitions des dictionnaires antérieurs et les complète, tout en proposant un nombre considérable d'exemples. Outre une récompense de vertu, l'honneur est « le sentiment qui fait que l'on veut conserver la considération de soi-même et des autres. Les affronts à l'honneur ne se réparent point [Corneille, *Le Cid*] » ; l'honneur est également la « qualité qui nous porte à faire des actions nobles et courageuses ; vertu, probité. C'est un homme plein d'honneur. L'honneur français. Les lois de l'honneur. Il aime l'honneur, ne craignez pas qu'il fasse une mauvaise action⁴ ».

Au XIX^e siècle, la synthèse linguistique de Littré n'est pas accompagnée d'un intérêt historiographique conséquent ; si Tocqueville et Schopenhauer, entre autres⁵, fournissent des pages essentielles sur les pratiques de l'honneur à leur époque, on ne connaît aucune réflexion d'ensemble sur la période précédente. L'historiographie sur l'honneur d'Ancien Régime naît plutôt au tournant du XX^e siècle, portée par le développement de nouvelles sciences humaines, comme la sociologie ou l'anthropologie, par l'émergence de l'histoire littéraire lansonienne et, plus tard, par la révision méthodologique de l'histoire effectuée par l'école des *Annales*.

Ainsi, trois questionnements se sont croisés et mutuellement enrichis au siècle dernier : celui des philosophes et des littéraires, celui des anthropologues, celui des historiens.

La lignée la plus ancienne est la première. Nul n'ignore l'extrême sensibilité que les hommes de la Belle Époque manifestèrent pour les affaires d'honneur et pour les

2. Pour Furetière, le terme honneur signifie, entre autres, « tesmoignage d'estime ou de soumission qu'on rend à quelqu'un par ses paroles, ou par ses actions » ; « se dit en general de l'estime qui est deüë à la vertu & au merite » ; « s'applique plus particulièrement à deux sortes de vertus, à la vaillance pour les hommes, & à la chasteté pour les femmes » ; « se dit aussi de la chose qui honore, qui donne de la gloire », etc. (FURETIÈRE A., *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, La Haye-Rotterdam, 1690, article *Honneur*). Dans le *Dictionnaire de l'Académie* : l'honneur est : « action, démonstration extérieure par laquelle on fait connoître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité, ou pour le mérite de quelqu'un » ; honneur « signifie encore, Vertu, probité » ; « se prend aussi pour la gloire qui suit la vertu, pour l'estime du monde, & pour la réputation » ; « se prend aussi pour Dignité, Charge ; mais en ce sens il n'a d'usage qu'au pluriel » (*Le dictionnaire de l'Académie*, Paris, 1694, article *Honneur*).

3. *Dictionnaire universel françois et latin [Dictionnaire de Trévoux]*, Paris, 1771, t. 4, p. 863-864. Les éditions précédentes suivaient de près Furetière et le *Dictionnaire de l'Académie*. Sur la synonymie entre honneur et gloire, le *Dictionnaire de Trévoux* reprend tel quel l'abbé Girard revu par FISCHER J. Ch., *Synonymes françois*, Amsterdam, 1767, p. 151. Voir aussi ROBINET J.-B. R., *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique*, Paris, 1777-1778, t. 21, p.499.

4. LITTRÉ E., *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1874, t. 2040-2043.

5. TOCQUEVILLE A. de, *De la démocratie en Amérique*, NOLLA E. (éd.), Paris, Vrin, 1990, t. II, ch. XVIII, p.192-201 ; SCHOPENHAUER A., *Parerga und Paralipomena*, 1851 ; édition française JACKSON J.-P., *Parerga et Paralipomena*, Tanger, 2005, p. 295-330.

duels, qui firent l'objet de traités de toute sorte, au moins jusqu'à la Grande Guerre⁶. Au cours des années 1911-1913, un débat s'ouvre autour des rapports entre morale et honneur et trois interventions méritent d'être signalées : celles de L. Jeudon, de E. Terrailon, et du chanoine Gay⁷. Avant de développer dans la seconde partie de leur ouvrage leur argumentaire personnel, chacun de ces moralistes-philosophes consacre leur première partie à un historique du problème, le plus souvent depuis l'Antiquité. Ils fournissent ainsi les premières compilations raisonnées des différentes manières de concevoir l'honneur, notamment à l'époque moderne, chez les philosophes comme chez les hommes de lettres : il en résulte des listes de citations sans lien problématique appréciable, mais très parlantes par leur diversité et utiles pour s'orienter dans la recherche. Cette tradition, la théorisation en moins, est poursuivie par deux autres synthèses, davantage tournées vers les textes littéraires, celle de Georges Le Bidois en 1919 et, 40 ans plus tard, celle inédite du chanoine Henri Brossard⁸. Le premier interroge les principaux textes de la littérature française de Tristan et Iseult à Faguet en y recherchant la moindre référence à l'honneur ; le second, doté d'une patience bénédictine, explore de même la littérature du Grand Siècle : tout au long de centaines de pages, outre les grands auteurs tels Corneille et Pascal, Brossard évoque une pléiade d'hommes de lettres moins connus, contribution indéniable à la connaissance sur la question. Au cours des décennies suivantes, les recherches partiales sur le thème de l'honneur dans la littérature se multiplient, et il serait impossible d'en faire état ici ; en revanche, un ouvrage théoriquement ambitieux est publié en 1992 par Alain Faudemay⁹, dans lequel l'auteur à partir d'un corpus essentiellement littéraire analyse les diverses formes que prend à l'âge classique le souci de la distinction sociale : rangs, dignités, conditions, charges et offices, honneurs, etc. Nourri de réflexions subtiles sur la crise de l'honneur nobiliaire au cours du Grand Siècle, cet ouvrage peut grandement intéresser l'historien. Cette tradition française d'une histoire philosophico-littéraire de l'honneur a été reprise récemment par des chercheurs anglo-saxons. L'ouvrage de James Bowman relève de l'essai engagé d'histoire contemporaine des civilisations, dans lequel un chapitre sur l'honneur vécu dans le monde islamique est mis en parallèle avec un long développement sur le regrettable déclin du principe de l'honneur en Occident, de la première guerre mondiale au Vietnam¹⁰. De son côté, Alexander Welsh a tenté une énième reconstitution de l'histoire universelle de la notion : après avoir abordé Aristote et Cicéron et négligé l'honneur chevaleresque, il concentre son analyse sur Shakespeare, Mandeville, Montesquieu, la littérature des Lumières, Rousseau, Smith et Kant¹¹. Ce tour d'horizon n'est pas sans intérêt, l'information est sûre ; toutefois les

-
6. JEANNENEY J.-N., *Le duel, une passion française*, Paris, 2004 ; GUILLET Fr., *La mort en face. Histoire du duel de la Révolution à nos jours*, Paris, 2008.
7. JEUDON L., *La morale de l'honneur*, Paris, Félix Alcan, 1911 ; TERRAILLON E., *L'honneur. Sentiment et principe moral*, Paris, Félix Alcan, 1912 ; GAY A., *L'honneur. Sa place dans la morale*, Fribourg, 1913.
8. LE BIDOIS G., *Les idées morales dans la littérature française. L'Honneur au miroir de nos lettres, essais de psychologie et de morale*, Paris Garnier frères, 1919 et BROSSARD H., *L'honneur du monde et les moralistes chrétiens au XVII^e siècle en France*, thèse inédite de Lettres, Paris Sorbonne, 1959.
9. *La distinction à l'âge classique*, Paris, Honoré Champion, 1992.
10. BOWMAN J., *Honor. A History*, New York, Encounters Books, 2006.
11. WELSH A., *What Is Honor? A Question of Moral Imperatives*, New Haven-London, Yale University Press, 2008. Une approche semblable se trouvait déjà dans JONES G. F., *Honor Bright. Honor in western Literature*, Savannah, Beil, 2002. Sur la crise de l'honneur dans le monde contemporain, voir les quelques pages de BERGER P., « On the Obsolence of the Concept of Honor » [1970], reproduit in HAUERWAS S. et MACINTYRE A. (éd.), *Revisions : Changing Perspectives in Moral Philosophy*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1983, p. 172-181.

auteurs sont convoqués moins pour illustrer une problématique historique que pour démontrer une thèse morale, à savoir la nécessité de sauvegarder l'impératif d'honneur dans le monde contemporain.

Du côté des anthropologues, l'investissement de recherche n'a pas été massif, mais les résultats sont d'un intérêt certain. Nous devons à Julian Pitt-Rivers les contributions les plus percutantes : l'article *Honor* dans *Encyclopedia of Social Science* de 1968 et son *The Fate of Shechem or The Politics of Sex. Essays in the anthropology of Mediterranean* publié en 1977¹². Dans cet ouvrage, l'analyse de l'honneur dans la culture méditerranéenne (de l'Andalousie à la Kabylie¹³) est précédée d'un chapitre intitulé Anthropologie de l'honneur, dans lequel sa tentative de formalisation magistrale de la notion a l'avantage de concerner l'Europe occidentale et de s'appuyer sur un corpus documentaire tiré en large partie de la culture d'époque moderne. Le travail de Pitt-Rivers est une source d'inspiration incontournable pour l'historien, aussi bien lorsqu'il décrit les multiples manifestations sociales de l'honneur individuel et collectif que lorsqu'il montre le principe d'honneur à l'origine de certains conflits et, en même temps, générateur des procédures formalisées de réconciliation. Quelques années plus tard, J. G. Peristany et le même J. Pitt-Rivers ont dirigé un ouvrage intitulé *Honor and Grace in Anthropology*, Cambridge, 1992, dans lequel ils approfondissent la délicate et décisive question des rapports entre l'honneur et le sacré, volume qui contient entre autres des articles sur l'honneur dans la France médiévale (Catherine Lafages), sur la cour de Louis XIV (Le Roy Ladurie), sur l'Espagne moderne (Baroja J. C.).

Parmi les historiens, il revient à Léon Halkin le mérite d'avoir publié en 1949 un premier article invitant à regarder, enfin, l'honneur avec les yeux de Clio¹⁴. Son but était « de proposer quelques notes critiques sur l'évolution de l'idéal chevaleresque et du sentiment de l'honneur à travers l'histoire des mœurs et des lettres¹⁵ ». Si la proposition est novatrice sous la plume d'un historien, et certaines annotations stimulantes, la méthodologie demeure captive d'une démarche déjà vue à l'œuvre chez des auteurs comme Terraillon ou Le Bidois.

À vrai dire, le premier travail d'envergure consacré à l'honneur par un historien avait précédé le coup d'essai de Halkin, restant cependant dans les limbes de l'inédit pendant plus de quarante ans. En effet, au cours des années 1945-1947, Lucien Febvre avait consacré une quinzaine de leçons au Collège de France à une histoire des représentations de l'honneur depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; cet ensemble de matériaux plus ou moins épars a été recueilli et publié en 1996, et réédité en 2001 sous le titre voulu par Febvre lui-même, à savoir *Honneur et Patrie*¹⁶. Ces leçons contiennent un patrimoine d'idées et de suggestions sur les duels, l'honneur nobiliaire et bourgeois, intériorisé et national, individuel et politique, qui auraient pu, à l'époque, ouvrir le grand chantier des études historiques contemporaines sur l'honneur ; découvertes en 1996, ces leçons ne purent jouer ce rôle¹⁷.

12. Cambridge University Press, 1977 ; voir la traduction française *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Le Sycomore, 1983.

13. Pitt-Rivers utilise également les travaux consacrés par Pierre Bourdieu à l'honneur familial en Kabylie (*ib.*, chapitre 6).

14. « Pour une histoire de l'honneur », *Annales ESC*, 1949, 4, p. 433-444.

15. *Ib.*, p. 433.

16. Paris, Perrin, 1996, textes recueillis par Thérèse Charmasson et Brigitte Mazon, préf. de Charles Morazé ; Paris, Pocket, 2001.

17. L'article de WESSEL M., « Honneur ou Patrie ? Lucien Febvre et la question du sentiment national », dans *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1996, XXV, p. 128-142 resta isolé.

À partir des années 1960, les recherches sur les noblesses européennes d'époque moderne se sont multipliées, produisant une immense bibliographie. Ce travail collectif ne pouvait que rencontrer le thème de l'honneur. En France, les études d'Arlette Jouanna ont ouvert la voie : après l'article fondateur de 1968¹⁸, elle n'a jamais cessé de s'interroger sur la place de l'honneur dans les rapports politiques entre la monarchie et les élites nobiliaires françaises, aussi bien dans ses travaux sur l'idée de race, que dans son *Le Devoir de révolte*, un titre-syntagme qui a fixé un des acquis historiographiques incontestables des deux dernières décennies¹⁹.

Les pratiques indéracinables du duel du point d'honneur ont attiré également l'attention des historiens. Le spectre de l'investigation a été large, investissant les codes et les pratiques des combats, les idéologies justificatrices, le front compact des critiques, les représentations littéraires, les batailles des autorités politiques et militaires, etc. Parmi les contributions les plus significatives, on peut rappeler Donati et Cavina pour l'Italie, Billacois et Briost-Drévilion-Serna pour la France, Peltonen pour l'Angleterre, Chauchadis et Taylor pour l'Espagne²⁰. À cet ensemble, on peut rajouter la thèse d'État de Jean-Louis Vergnaud, soutenue à l'université Paris IV en 1991 sous la direction de Jean Meyer, intitulée *Le sentiment de l'honneur au XVIII^e siècle*, dont le corpus est essentiellement constitué des archives des Tribunaux des Maréchaux : riche en masse documentaire, mais hésitante du point de vue problématique, cette thèse est demeurée inédite²¹. Enfin, un autre avatar de l'honneur à l'époque moderne a donné lieu à un courant de recherche important que l'on pourrait désigner comme national et républicain : au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, on assiste (notamment en France) à une métamorphose caractérisée par la crise définitive de l'honneur spécifiquement nobiliaire et par l'émergence d'un honneur collectif, démocratique, patriotique et national²².

Les quelques éléments bibliographiques que je viens d'évoquer n'ont de toute évidence qu'une fonction de rappel d'un débat séculaire pluridisciplinaire dont on a voulu juste repérer des lignes de forces, condition préalable pour asseoir une approche pleinement historique au problème de l'honneur²³.

18. JOUANNA A., « Recherches sur la notion d'honneur au XVI^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XV, 1968, p. 597-623.

19. Jouanna A., *L'idée de race au XVI^e siècle et au début du XVII^e*, Lille II, 1976 et *id.*, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne*, Paris, Fayard, 1989.

20. DONATI C., *L'idea di nobiltà in Italia*, Bari, Laterza, 1988 ; CAVINA M., *Il sangue dell'onore : storia del duello*, Roma ; Bari : Laterza, 2005 ; BILLACOIS F., *Le duel dans la société française des XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, éd. EHESS, 1986 ; BRIOIST P., DRÉVILLON H., SERNA P., *Croiser le fer : violence et culture de l'épée dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2002 ; PELTONEN M., *The duel in early modern England : civility, politeness and honour*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003 ; CHAUCHADIS C., *La loi du duel. Le code du point d'honneur dans l'Espagne des XVI^e-XVII^e siècles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1997 ; TAYLOR S. K., *Honor and Violence in Golden Age Spain*, Yale University Press, New Haven and London, 2008.

21. Voir aussi VERGNAUD J.-L., « Les sourires de la raison ou l'honneur en clair-obscur : le tribunal des maréchaux en France au Siècle des Lumières », dans BONIFACE X. (dir.), *Du sentiment de l'honneur à la Légion d'honneur*, numéro spécial de la *Revue européenne d'histoire des ordres et décorations. La Phalère*, Paris 2005, 5, p. 23-40. Le souci d'honneur appartient également aux Parisiens roturiers, comme a pu le constater DINGES M., *Der Maurermeister und der Finanzrichter : Ehre, Geld und soziale Kontrolle im Paris des 18. Jahrhunderts*, Göttingen, Vandenhoeck et Rupprecht, 1994.

22. Jay M. SMITH, *Nobility reimagined : the patriotic nation in eighteenth-century France*, Ithaca N. Y., Cornell University Press, 2005 ; David A. BELL, *The Cult of the nation in France : Inventing nationalism, 1680-1800*, Cambridge (Mass.), London, Harvard University Press, 2001.

23. Relevant en 1991 le défi de l'approche pluridisciplinaire, Marie Gautheron a recueilli dans le volume *L'honneur. Image de soi ou don de soi : un idéal équivoque*, Éditions Autrement, Paris, 1991, Série Morales n° 3 une série de

Dans une note datée de 1949 à l'article d'Halkin, Lucien Febvre invitait à considérer l'honneur comme « l'un des moteurs les plus puissants que l'homme de nos sociétés historiques connaisse²⁴ ». Mot fugitif qui recelait un immense programme de recherche. Le présent travail est aussi une réponse à cette invitation. Forte et vague à la fois, celle-ci a néanmoins besoin d'être précisée par un ensemble d'hypothèses de travail sur les caractéristiques de l'honneur à l'époque moderne, susceptibles d'orienter la démarche collective et de proposer une cohérence problématique à la recherche de sa grammaire commune ainsi que de ses transformations.

N'oubliant pas la leçon de Montesquieu et de Lucien Febvre, je pose d'abord l'hypothèse de l'universalité sociale du souci d'honneur dans le monde moderne.

Quelles que soient sa naissance et sa vacation, nul n'échappe au sentiment de la valeur de son propre être social ; nul n'échappe non plus au souci de la préserver : ce sentiment et ce souci constituent ce qu'on appelle l'honneur. Ses manifestations varient de forme et d'intensité, selon les codes sociaux du groupe d'appartenance de chacun et de sa place dans la hiérarchie sociale.

Par ailleurs, la reconnaissance mutuelle de l'honneur de chacun est une des conditions de possibilité de la vie sociale : aucune société traditionnelle ne saurait se concevoir sans des liens d'honneur entre ses membres. Le souci d'honneur partagé est consubstantiel à tout lien social viable et durable : s'il est source de conflits, il est aussi (et symétriquement) formidable force de réglementation de ceux-ci. Moyennant les rituels sociaux nécessaires, la réconciliation est toujours possible avec ceux qui partagent le sentiment originaire de l'honneur et de ses hiérarchies.

Ainsi, l'honneur est une forme de sacralité mondaine, aux codes multiples et aux cérémonies formalisées, qui relie le corps social autour de valeurs et de croyances que les religions institutionnelles ne sauraient accepter²⁵. Les Églises, aussi bien catholique que protestante, en France comme en Espagne en Italie ou en Angleterre, firent preuve d'une hostilité sans nuance vis-à-vis des manifestations du souci d'honneur mondain. Les théologiens ne cessèrent de parler de l'honneur comme d'un faux dieu, tant ils en ressentaient l'ineffable imperméabilité à tout appel aux devoirs imposés par la foi, notamment l'interdiction de tuer.

Intouchable et inaliénable, doté d'une dogmatique axiologique propre, l'honneur est pensé et vécu à l'époque moderne comme un impératif irrésistible, qui défie voire bouscule tout autre code moral, juridique ou religieux. D'où le caractère toujours vif et apparemment irrationnel voire anémique des comportements vis-à-vis des questions d'honneur.

Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer la triade biens-vie-honneur, manière omniprésente de désigner les valeurs essentielles de l'existence sociale dans les textes les plus variés, religieux politiques ou moraux. Cette évocation aboutit presque toujours à l'affirmation de la nécessité de sacrifier ses biens et, dans les formes les plus extrêmes, sa propre vie pour défendre l'honneur, voire l'accroître. Les règles de l'honneur

contributions très intéressantes, bien que problématiquement dispersées (voir, par exemple, MUNCHEMBLED R., « Les humbles aussi », *ib.*, p. 61-68). Par ailleurs, l'essentiel des interventions publiées par BONIFACE X. (dir.), *Du sentiment de l'honneur à la Légion d'honneur*, *op. cit.*, porte plutôt sur les XIX^e et XX^e siècles.

24. Note en bas de page rajoutée par FEBVRE L. à l'article d'HALKIN dans les *Annales*, « Pour une histoire de l'honneur », *cit.*, p. 433.

25. Pour une définition des rapports entre honneur et sacré voir PERISTANY J. G., PITT-RIVERS J., *Introduction* dans PERISTANY J. G., PITT-RIVERS J. (dir.), *Honor and Grace*, *op. cit.*, p. 2.

conduisant au salut mondain ne sont pas moins contraignantes que les commandements aboutissant au salut céleste, à une différence près : si l'espoir du pardon divin n'abandonne jamais le pécheur, la tache de l'honneur définitivement perdu ouvre les portes d'un enfer social effroyable, d'une véritable disparition de l'existence sociale dans le néant du regard réprobateur d'autrui. Pour un homme d'honneur, l'enfer c'est le défaut de reconnaissance des autres. La mort honorable est la seule issue cohérente, permettant d'échapper au spectacle de sa propre déchéance : l'offrande de la vie permet de couper le nœud gordien de l'obéissance à un impératif qui est à la fois absolu et appartenant tout entier au temporel. « Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement », écrit La Rochefoucauld : de toute évidence, le déshonneur, non plus.

L'hypothèse de l'universalité de l'honneur est validée par au moins trois autres observations.

En présence de conditions ordinaires de vie sociale et psychologique, avons-nous des témoignages d'individus de quelque rang que ce soit qui auraient sciemment cherché à être déshonorés ou qui auraient revendiqué fièrement le statut d'homme déshonoré? Tout comportement déshonorant (lâcheté face à l'ennemi, par exemple) est caché, si possible; s'il est découvert, des formes de rachat sont envisagées, car aucune conscience morale ne saurait tolérer le prix du déshonneur, même si celui-ci se limite aux microcosmes familiaux ou villageois. Les impératifs de loyauté propres au champ conceptuel du pacte, du serment, de l'engagement, de l'échange symbolique ou matériel appartiennent au domaine universellement ressenti de l'honneur : le déshonneur lié à l'infraction du *pacta sunt servanda* (à la fois principe moral de sens commun et brocard de la tradition du droit romain) est sans exception. La parole manquée, voire la trahison, produisent une infamie qui ne touche pas uniquement l'honneur nobiliaire. Par ailleurs, s'il est arrivé de refuser les codes de l'honneur de la société où l'on vit ou de son propre statut social, ce fut toujours pour y opposer une autre forme d'honneur : au temps de la Fronde, le Grand Condé prit les armes contre le roi de France, afin de défendre (dirent ses partisans) un autre honneur, celui de la Maison Royale tombée entre les mains de l'usurpateur Mazarin. Nul ne saurait exister socialement sans adosser sa propre action à un ensemble de codes d'honneur. Dans tous les cas, on reste enfermé dans le mot, à connotation toujours positive, même si l'on change le sens de la chose selon les rangs et les circonstances.

Une deuxième observation concerne l'honneur des femmes, honneur primaire, la famille étant la première sphère d'appartenance et d'identité sociale. Nul n'ignore que d'après tous les codes d'honneur des sociétés européennes d'époque moderne, un outrage porté à la chasteté ou à la fidélité des femmes d'une famille est une tache d'honneur sur la famille. En ce sens, l'honneur des femmes est l'affaire de chaque femme, qu'elle soit paysanne ou princesse, mais aussi de tous les hommes qui les entourent et répondent de leur honneur, pères, frères, maris. Autrement dit, l'honneur des femmes est un souci unanimement vécu et théorisé, indépendamment des hiérarchies sociales.

Enfin, l'honneur est pensé et vécu comme un patrimoine originel, une dotation intrinsèque de tout être social, acquis par la naissance et par le statut social qu'elle donne. L'honneur peut être transmis, perdu, récupéré, augmenté. Ce patrimoine unanimement partagé est du plus grand intérêt si l'on veut comprendre la filiation entre la notion d'honneur d'époque moderne et celle contemporaine de dignité (qui n'a plus, naturellement, le même sens que les « dignités » d'Ancien Régime).

De tout ceci découle que tout rang et que toute vacation sont honorables en leur espèce. Que ce soit le noble de race – soldat et bretteur invétéré – ou le marchand bourgeois, l'artisan fier de sa corporation ou le prince de l'Église, la communauté villageoise ou le parlement, les individus et les corps se parent de leur honneur particulier comme de l'ornement le plus précieux. Il existe autant de codes d'honneur que d'entités sociales dotées de conscience d'elles-mêmes. Ainsi, convient-il de concevoir l'homme d'Ancien Régime comme régi par un ensemble plus ou moins complexe de codes d'honneur enchevêtrés qui en définissent l'identité et en commandent l'action : de l'honneur primaire des femmes aux codes relatifs au rang particulier, jusqu'aux codes d'honneur de la fidélité (vers l'autorité politique, religieuse ou seigneuriale), cet ensemble est d'autant plus prestigieux qu'il s'approche de la vacation et des modèles nobiliaires, d'épée et de robe, qui demeurent bien entendu hégémoniques, au moins jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le ressenti de l'honneur et les réactions au déshonneur changent à proportion que l'on monte dans l'échelle sociale et que les enjeux d'honneur deviennent enjeux de pouvoir.

Si la noblesse de race n'a pas le monopole du souci d'honneur, il n'en reste pas moins qu'elle l'affiche de manière radicale et violente à travers la pratique du duel. Cette susceptibilité va de pair avec sa fonction dominante : la légitimité de sa préention à constituer la sanior pars de la monarchie n'est assise que sur un consentement social coutumier et elle dépend constamment de l'adéquation entre le modèle des vertus nobiliaires (militaires) et la perception sociale des comportements, c'est-à-dire la réputation : une crise de celle-ci entraîne une forme de mort civile que seules des procédures symboliques entraînant un risque de mort réelle peuvent neutraliser. Aussi, l'obsession de la réputation est-elle assortie d'un rêve nobiliaire de souveraineté individuelle sans entrave. De tout ceci le point d'honneur est l'expression accomplie. Cependant, le duel ne saurait être considéré comme la seule modalité concevable de réponse à un défi d'honneur. Si l'on se déplace dans l'échelle sociale, les réactions changent, comme peut le prouver le suicide (souvent des femmes) face à un déshonneur que l'on ne parvient pas à effacer. Si bien que tout conflit social, quels que soient les protagonistes, a une composante d'honneur dont il faut définir la logique, mesurer la puissance dans la détermination de l'action sociale et préciser les modalités de défense et d'offense. Par exemple, la lutte pour les honneurs, à savoir pour la concrétisation matérielle et symbolique de l'autorité, produit moins de duels que de raffinés conflits de préséances à tous les niveaux institutionnels du corps social et politique. Ceux qui suivraient le seul cliquetis des épées pour s'orienter dans l'univers de l'honneur auraient une vision singulièrement réduite de sa place dans la société moderne.

M^{me} de Sévigné le prouve bien, qui raconte le suicide par blessure d'honneur d'un homme célèbre en son temps, mais appartenant au rang des domestiques, l'ancien maître d'hôtel de Fouquet puis du Grand Condé à Chantilly, le suisse François Vatel. Les événements se déroulent le 24 avril 1667 :

« Le Roi arriva jeudi au soir [...]. On soupa. Il y eut quelques tables où le rôti manqua, à cause de plusieurs dîners où l'on s'était point attendu. Cela saisit Vatel. Il dit plusieurs fois : "Je suis perdu d'honneur; voici un affront que je ne supporterai pas." [...] Monsieur le Prince alla jusque dans sa chambre et lui dit : "Vatel, tout va bien; rien n'était si beau que le souper du Roi." Il lui dit : "Monseigneur, Votre

bonté m'achève" ; [...]. À quatre heures du matin, Vatel s'en va partout ; il trouva tout endormi. Il rencontre un petit pourvoyeur qui lui apporte seulement deux charges de marées ; il lui demande : "est-ce là tout ?" [...] Il attend quelques temps, les autres pourvoyeurs ne viennent point. Sa tête s'échauffait ; il croit qu'il n'aura pas d'autre marée. Il trouve Gourville et lui dit : "Monsieur, je ne survivrai pas à cet affront-ci ; j'ai de l'honneur et de la réputation à perdre." Gourville se moqua de lui. Vatel monta à sa chambre, met son épée contre la porte, et se la passe au travers du cœur, mais ce ne fut qu'au troisième coup, car il s'en donna deux qui n'étaient pas mortels ; il tombe mort. La marée cependant arrive de tous côtés²⁶. »

Adroit avec les broches, maladroit (comme il se doit à un roturier) avec l'épée, le délire d'honneur de Vatel et son acharnement à disparaître expriment l'universalité sociale de l'horreur mortifère induite par la réputation bafouée.

Les interventions publiées ici se proposent d'étudier la singularité de ces multiples codes d'honneur et leur transformation. Deux questions générales orientent et structurent la réflexion : comment a-t-on pensé le souci d'honneur à l'époque moderne ? Comment l'a-t-on vécu ?

Un effort préliminaire de définition conceptuelle s'impose. Les idéologues de la noblesse de race et d'épée, en Italie comme en France, seront convoqués pour expliquer leurs raisons sur le duel, sur leurs rapports avec la monarchie et avec le monde des ignobles ; les artistes seront convoqués pour montrer le contenu symbolique de leurs représentations de l'honneur ; les ennemis de l'honneur du temps de Louis XIV et les philosophes du temps de Louis XV seront convoqués pour discuter d'immenses problèmes : l'honneur est-il essentiellement individuel ou collectif ? est-il un principe d'ordre social ou juste l'expression de mœurs corrompus ? Enfin, un dernier peloton de théoriciens sera convoqué pour expliquer si l'honneur est soluble dans la démocratie, voire dans la nation en Révolution.

À l'analyse des raisons de l'honneur, si bien connues du cœur, suit celle des codes et des signes de l'honneur vécu²⁷.

Honneur vécu avec déchirement par des nobles disgraciés ou trahis par leur prince ou par les femmes confrontées en cas de déshonneur au suicide réparateur ; honneur vécu par l'homme d'Église, tiraillé entre sacré mondain et transcendance ; honneur vécu par les communautés des campagnes et des villes, dont l'esprit de corps est le fil qui tisse l'étoffe même de l'identité collective ; enfin honneur vécu par les hommes des offices, dont la hiérarchie a un prix, ce qui les éloigne autant que faire se peut de l'honneur chevaleresque.

Afin d'évaluer au plus près possible l'ensemble des attitudes sociales relevant du souci d'honneur, l'approche comparée s'est également imposée. La réalité sociale et culturelle française est restée au cœur du projet, mais des apports portant sur l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne ont permis d'éprouver les hypothèses à l'échelle européenne ; si la présence d'historiens est majoritaire, les apports de juristes, philosophes, littéraires et historiens de l'art ont permis de puiser dans un gisement documentaire riche et multiple : sources judiciaires ou notariales, traités théoriques, documents royaux, iconographies, témoignages du for privé, correspondances, etc.

26. Madame de SÉVIGNÉ lettre du 27 avril 1671 dans *Correspondance*, Paris, Gallimard, 1972, t. 1, p. 235.

27. Voir une première réflexion sur ces thèmes dans COSANDEY F. (dir.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, 2005.

Malgré cela, des contraintes matérielles ont empêché, entre autres, de donner une place plus importante à la critique littéraire, si riche d'ouvrages récents sur l'honneur nobiliaire en France, en Espagne et en Angleterre, mais surtout de poursuivre l'approfondissement des rapports entre le souci d'honneur et le droit entamé de manière brillante par Bernard Beignier²⁸. On peut penser, notamment, aux tentatives des diverses monarchies d'intégrer dans le corps de la législation certains principes d'honneur, aussi bien dans la codification même que dans les procédures devant aboutir à la détermination de la crédibilité des témoignages (l'honorabilité du témoin) ou, encore, dans les modalités du châtement, d'où les rites publics marquant d'infamie et de déshonneur les coupables²⁹.

Dans le *Henry IV* de Shakespeare, Falstaff épilogue sur l'honneur et expose une antienne des moralistes d'Ancien Régime :

« What is honour? a word. What is in that word honour? what is that honour? Air. »
(V, 1³⁰)

Presque deux siècles après, la Déclaration d'indépendance américaine de 1776 s'achève par un célèbre serment, l'honneur n'étant plus le *flatus vocis* shakespearien :

« And for the support of this Declaration, with a firm reliance on the protection of divine Providence, we mutually pledge to each other our Lives, our Fortunes and our sacred Honor³¹. »

Du « tout est perdu, fors l'honneur » de François I^{er} à la polémique de Shakespeare ou de Bossuet, de la théorisation politique de l'honneur dans l'*Esprit des Lois* à sa sanctuarisation en tant que gage sacré de la nouvelle citoyenneté américaine, se dessine un parcours de l'honneur pensé et de l'honneur vécu à l'époque moderne qui force l'intérêt de l'historien. Loin d'être un épiphénomène ou une illustration extérieure et superficielle de rapports de domination, le souci d'honneur a une logique et une puissance propres, qui agissent dans tous les plis et les replis de la société d'Ancien Régime.

Le lecteur jugera de la fécondité de cette approche. En tout cas, l'effort de réflexion collective a été conduit, autant que possible, *sine ira et studio* : depuis Tacite, c'est là que réside l'honneur du métier d'historien.

28. *L'honneur et le droit*, Paris, 1995.

29. Sur le lien entre honneur et infamie, voir la contribution récente de SIMONIN A., *Le Déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008.

30. « Qu'est-ce que l'honneur? Un mot. Qu'y a-t-il dans ce mot honneur? Un souffle. », dans W. SHAKESPEARE, *Ceuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1992, p. 665.

31. La traduction en français de ce texte par Thomas Jefferson lui-même ne manque pas d'intérêt : « et pleins d'une ferme confiance dans la protection de la divine Providence, nous engageons mutuellement au soutien de cette Déclaration, nos vies, nos fortunes et notre bien le plus sacré, l'honneur ».